

Chalette

Magazine municipal / n°35 / février 2013



Place Commune

www.ville-chalette.fr

*Vendredi 25 janvier,
près de 300 élèves ont visité
le chantier de leur future
école du Bourg*



Vœux à la population

P. 06



Personnel municipal, deux avancées sociales majeures

P. 09



Dossier :
**Des services publics utiles
à préserver et à valoriser**

Chalette s'engage pour les services publics !

L'année qui vient de s'achever a été particulièrement difficile, je le sais, pour vous toutes et tous. Notre économie est en crise, particulièrement l'industrie avec la succession des plans de licenciements, les fermetures et les délocalisations. Le chômage est en hausse constante, les prix s'envolent... contrairement à nos salaires ou nos pensions de retraite qui, eux, stagnent lamentablement.

Et à qui demande-t-on des efforts ? Pas aux actionnaires qui, eux, voient leurs dividendes exploser, pas aux banques qui, après s'être renflouées sur notre dos, ont repris de plus belle leur fuite en avant spéculative. Non, c'est nous qui sommes une fois encore appelés à nous serrer la ceinture. Car ce sont bien les ménages les plus modestes qui subissent de plein fouet l'effet combiné de la crise et de la perte de leur pouvoir d'achat : les jeunes, les femmes seules, les retraités, les ouvriers. C'est dire si à Chalette, commune du Loiret où le revenu des habitants est le plus bas du département, 2012 a apporté son nouveau lot de souffrances.

C'est dans ce contexte particulièrement

préoccupant que notre Ville accroît son rôle en votre direction. Nous assumons nos choix politiques, dans toutes nos actions, pour placer l'être humain au centre de toutes nos préoccupations. Cela passe par le développement et l'amélioration de tous nos services publics en votre direction.

C'est le personnel communal qui est chargé de faire vivre au quotidien tous ces services. Leur travail, leur engagement sans faille doivent être valorisés à la juste hauteur de leur professionnalisme, de leurs compétences, de leurs diplômes. C'est ce que nous revendiquons pour tous les salariés en France, c'est ce que nous avons décidé de mettre en œuvre à la Ville. En 2013, nous reverrons donc entièrement la grille des primes afin de lutter contre le gel, décidé nationalement, de leur rémunération et la perte de leur pouvoir d'achat. De même, nous avons lancé un grand chantier interne afin de résorber l'emploi précaire au sein de nos services municipaux et décidé de créer, au 1er février 2013, dix-huit nouveaux emplois permanents dans les services, dont le recrutement a été réservé aux agents vacataires.

C'est une décision importante budgétairement pour notre commune, et nous en sommes fiers. Toutes ces décisions devront, je n'en doute pas, favoriser pleinement le dynamisme et la qualité de nos services publics, et vous profiteront pleinement.



Franck DEMAUMONT,
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

- P2 – Edito
- P3 – Actualités
Echos du conseil municipal
- P4 – On en parle
Question à Christian Berthier, adjoint chargé de la sécurité
- P5 – L'invitée du mois
La fraîcheur des poèmes de Linda
- P6 – Vivre ensemble
Succès et convivialité à la cérémonie des vœux à la population
- P7 – Développement durable
Agenda 21 de l'agglomération, Chalette avance des propositions
- P8 – Du côté de la radio
C'est parti pour la 2^{ème} édition du Label Tresp !
- P9-10-11 Dossier
Des services publics utiles à préserver et à valoriser
- P12 – Arts et Culture
« Œdipe sur la route » par le Tivolio Théâtre en résidence de création au Hangar
- P13 – Sports et Loisirs
Une multitude d'activités avec les centres de loisirs
- P14 – Libre expression
- P15 – Histoire d'avant
Pablo Picasso, un génie du XX^{ème} siècle
- P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck DEMAUMONT
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Échos du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 14 janvier. Lors de celle-ci, les élus ont adopté à l'unanimité la délibération et la motion suivantes.

■ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) Demande de déplafonnement exceptionnel

En juin 2012, la Ville a déposé un dossier de D.E.T.R. pour la construction des écoles du Bourg, espérant bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 % des travaux, soit plus de 1,2 million d'euros. Par courrier en date du 12 juillet 2012, Madame la Sous-Préfète a accusé réception du dossier et précisé qu'il sera instruit dans le cadre de la D.E.T.R. 2013.

Or, entre 2012 et 2013, les critères de plafonnement des dossiers ont été considérablement modifiés et la subvention escomptée ne pourra dépasser 200 000 €. Cette modification de critères a un impact important sur le dossier présenté par la Ville et risque de remettre en cause l'équilibre du plan de financement de l'opération. Aussi, compte tenu de la modifica-

tion substantielle des critères d'attribution de la D.E.T.R. entre 2012 et 2013, de l'ampleur de l'opération de construction des écoles du Bourg, de son caractère exceptionnel pour la collectivité, de son intérêt pour la population et de l'impact sur l'équilibre du financement de l'opération, le Conseil municipal sollicite Madame la Sous-Préfète pour procéder, à titre exceptionnel, au déplafonnement des critères d'attribution de la D.E.T.R.

■ Motion pour la poursuite et la sécurisation du Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (P.E.A.D.).

En septembre 2011, les associations françaises en charge de l'aide alimentaire tiraient la sonnette d'alarme sur le devenir du P.E.A.D. Suite à une saisine de l'Allemagne, son avenir a été brutalement mis en cause par l'arrêt de la Cour de Justice européenne relatif au Plan d'aide 2009. Dans le Loiret, près de 15 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire distribuée par les associations. À Chalette, plus de 10 % de la population (1 500 personnes) est accompagnée par les associations de Solidarité. Le P.E.A.D. représente, pour les associations qui en bénéficient, un apport de 35 % en moyenne des denrées distribuées, et jusqu'à 50 % pour le Secours Populaire. Si la mobilisation des associations et des

élus locaux a permis d'obtenir un sursis pour 2012 et 2013, l'avenir du P.E.A.D. pour 2014 et au-delà est en jeu. Face à cette situation, le Conseil municipal rappelle l'importance du P.E.A.D., souligne le fait que les besoins de la population sont malheureusement en augmentation du fait de la situation de crise économique et sociale, confirme l'importance pour l'avenir de ces familles d'un maintien et d'une sécurisation dans le temps de l'aide alimentaire européenne, les collectivités locales n'ayant pas les moyens de s'y substituer. Il interpelle également le Président de la République et le Gouvernement sur les risques et les interrogations que présente un transfert des financements



du P.E.A.D. vers les fonds structurels européens et leur demande de tout mettre en œuvre pour aboutir à une sécurisation totale du futur dispositif, enfin leur demande d'œuvrer pour une revalorisation des financements européens dédiés à l'aide alimentaire, estimés à 679 millions d'euros permettant de répondre aux urgences sociales croissantes et à l'explosion, sur le terrain, du nombre de bénéficiaires.

La Police municipale à la rencontre des scolaires

Depuis la mi-décembre 2012 et jusqu'au 7 février 2013, les agents de la Police municipale de Chalette se rendent dans les différentes classes des écoles élémentaires de la ville pour éduquer les enfants à la sécurité. Tous les niveaux, du C.P. au C.M.2, auront droit à leur formation. Pour les C.P., il s'agit principalement de l'enfant en tant que passager de voiture : bien attacher sa ceinture de sécurité, utiliser un rehausseur quand il y a nécessité ou encore monter à la bonne place suivant son âge. Pour les C.E.1- C.E.2, l'enfant



piéton : comment se comporter dans la rue. Et pour les C.M.1 – C.M.2, l'enfant cycliste : les principes de circulation et le bon entretien des vélos. Chacun des cours dure approximativement une

heure et demie. Ils sont dispensés par Armelle Pelletier et Jérémie Bontemps, agents de la Police municipale de Chalette, tous deux formés pour être moniteurs d'éducation routière. Au-delà d'inculquer les notions de sécurité, ces rencontres permettent aux enfants de « percevoir la police d'une autre manière, plus humaine et moins répressive » selon Armelle Pelletier, « qui casse l'image qu'ils peuvent en avoir et qui en crée une nouvelle à leur rencontre ».

P. Avezard

On en parle...

Question à Christian Berthier

CPC : en tant qu'adjoint chargé de la sécurité, pouvez-vous nous dire en quelques mots quelle est la politique de la Ville dans ce domaine et ses priorités ?

Christian Berthier : La Ville de Chalette veut répondre aux problèmes rencontrés par nos concitoyens petits ou grands afin de garantir la sécurité des biens et des personnes. Elle se décline en cinq axes.

■ **Proximité :** nous avons voulu assurer une présence quotidienne auprès des Chalettois d'où la création d'une police municipale. Depuis quelques années nous avons

développé les patrouilles à V.T.T. par exemple et pédestres dans les quartiers.

■ **Écoute :** quand un problème est posé (par exemple concernant la vitesse des véhicules), il s'agit de trouver avec les riverains les meilleures solutions.

■ **Prévention :** par des actions de prévention routière dans les écoles élémentaires, ou concernant les actes

délictueux dans les collèges et lycées.

■ **Actions :** mise en place de dispositifs pour régler les problèmes conflictuels ou de voisinage et partenariat avec la Police Nationale pour les affaires dépassant notre compétence.

■ **Sanctions :** malheureusement et malgré les avertissements, quand les délits persistent nous sommes dans l'obligation de sanctionner.



Christian Berthier, premier Adjoint

Zoom sur la Police municipale

Les policiers municipaux travaillent chaque jour à la tranquillité et à la sécurité des habitants. Ils veillent à l'application des arrêtés et au maintien de l'ordre. Mais leur tâche n'est pas toujours aisée car ils se heurtent parfois à l'incompréhension des citoyens. Afin de mieux connaître cette profession, nous avons rencontré Eric Peltier, chef de la Police municipale à Chalette.

CPC : Pouvez-vous rappeler quelles sont les missions de la Police municipale ?

Eric Peltier : Dans le cadre de nos missions, nous avons deux priorités : la prévention et la proximité au service des habitants, lesquelles sont complétées par un partenariat avec le commissariat de police avec lequel nous entretenons de bonnes relations. Cette vision de prévention et de proximité est partagée par l'ensemble des agents. Dans ce cadre, nous sommes présents devant les écoles, nous intervenons lors de débats, par exemple à l'occasion du Mois d'Octobre des retraités où nous avons traité des risques liés à la vieillesse, ou bien encore dans les écoles dans le cadre de l'initiation au code de la route. Nous intervenons également à la demande des gérants dans les magasins pour les vols à l'étalage. De même, l'action Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.) et les tentatives de médiations entre voisins, par exemple, participent de cette prévention. Mais ce ne sont que quelques exemples. Pour autant et malheureusement, il nous

arrive de devoir sanctionner des comportements tels que ceux liés à la vitesse, au stationnement...

CPC : Quelles relations les policiers municipaux de Chalette entretiennent-ils avec la population ?

E.P. : De notre point de vue, nous les qualifierons d'excellentes.

Nous tentons de répondre le plus rapidement possible aux demandes. Certes, nous ne sommes pas toujours en capacité d'apporter une solution mais, en tout état de cause, nous nous déplaçons, et nous informons les intéressés des suites données à leur demande quand celle-ci l'exige. Les patrouilles pédestres ou en V.T.T. l'été, nous permettent d'aller à la rencontre des gens et des jeunes lors des activités organisées par le Service Municipal de la Jeunesse ou le Service enfance par exemple. **Nous sommes une police de proximité**



Eric Peltier

et nous sommes présents le plus possible dans les quartiers.

CPC : S'il y avait un message à transmettre aux citoyens chalettois, quel serait-il ?

E.P. : Qu'ils n'hésitent pas à nous appeler. Nous nous déplacerons, ou prendrons contact avec eux dès que possible. Et si le problème n'est pas

de notre ressort, nous orienterons la personne vers les services compétents. J'aime à dire que la **Police municipale est un service public au service du public**. Il ne faut donc pas hésiter. Et si le problème se déroule en dehors de nos horaires d'ouverture, qu'ils n'hésitent pas à composer le 17 (Police Secours).

Horaires d'ouverture : de 8 h à 20 h,
du lundi au vendredi.
Tél. : 02 38 07 11 87



Linda Martinez nous présente son recueil de poésie

Linda Martinez en quelques dates...

> 1956 :

Naissance de Linda

> 1970 :

À 14 ans, Linda commence à écrire ses premiers poèmes

> 2012 :

Publication de son recueil "Une source de bonheur"

La fraîcheur des poèmes de Linda

La Saint-Valentin approche... L'occasion de découvrir les poèmes de la Chalettoise Linda Martinez qui vient de publier un recueil de poésie, « *Une source de bonheur* ». Rencontre...

Les rimes de Linda Martinez sont à son image : douces et ensoleillées. « *Une source de bonheur* » est sa première œuvre poétique mais sa passion des rimes est née à son adolescence. Avec des yeux brillants, elle se remémore son passé encore aujourd'hui bien présent en elle : « *J'ai commencé à écrire un dimanche lorsque j'avais quatorze ans sur la machine à écrire de ma mère, installée dans la salle à manger. Mon père fumait la pipe en regardant le foot à la télé sans être dérangé par le bruit des touches de la machine à écrire. Je trouvais ça formidable...* ». Ce recueil, qui comprend 129 poèmes, est rédigé d'une plume sincère avec

des mots simples. Il aborde différents thèmes : la paix, les fleurs, l'amour, les animaux ou encore la magie de Noël... Le lecteur est convié à poser un autre regard sur le monde : celui d'une poétesse de notre temps qui exprime avec une tendresse infinie son amour de la vie et de la nature. Investie dans la vie culturelle de la ville, Linda a participé à divers événements comme « *Le Printemps des poètes* », « *Ma ville est un monde* » et certains de ses poèmes ont déjà été publiés dans le journal municipal. De même, Linda Martinez était pré-

sente fin 2012 dans le hall de Radio Chalette à l'occasion du marché de Noël de la ville pour la promotion de son livre. Cette séance de dédicaces lui a permis d'aller à la rencontre de ses lecteurs. Habitante du Lancy, Linda est aussi très impliquée dans le comité de son quartier. A noter que son ouvrage

est disponible dans les écoles élémentaires et collèges de Chalette mais aussi dans les librairies de l'agglomération montargoise. Le recueil « *Source de bonheur* » est édité chez la Compagnie littéraire au prix de douze euros.

**"La paix si belle
Avec ses ailes,
Pour tout le monde
Faire la ronde.
La paix du cœur
Est le bonheur
De tous ces grands
humains
Qui se donnent la main"**

Citation extraite du recueil de Linda Martinez

Avis aux amateurs de poésie !

Si vous appréciez

la poésie tout comme Linda, sachez que la 15^{ème} édition du Printemps de la poésie approche. Elle se déroulera cette année du samedi 9 au dimanche 24 mars 2013. Un spectacle proposé par le Théâtre de l'Horizon et le Théâtre des Possibles s'intitulant « *Bien au-dessus du silence* » est prévu le vendredi 15 mars au Hangar de Chalette. Avant la représentation théâtrale, rendez-vous à 18 heures dans le hall du Hangar pour lire vos textes ou bien tout simplement pour écouter de la poésie.

D. Creff

Succès et convivialité à la cérémonie des vœux à la population

Samedi 19 janvier, en fin de soirée, près de 500 personnes ont bravé le froid hivernal pour se rendre à la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité à la population.



L'équipe municipale aux côtés des responsables associatifs

Dans une ambiance détendue et amicale animée par les « Croqueurs de pavés », les Chalettois, responsables associatifs, sportifs, syndicalistes, entrepreneurs et commerçants ont pris le temps de s'échanger leurs vœux. Notons également la présence du Sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur, Président de la commission des lois du Sénat. Le Maire, Franck Demaumont, entouré des membres du Conseil municipal, a prononcé un long discours empreint d'émotion, de gravité et de détermination.

Émotion, lorsqu'il a adressé en son nom et au nom de tous les élus, des vœux de bonheur et de santé, « *cette nouvelle année 2013 puisse-t-elle vous apporter, ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur et réussite dans vos projets.* ».

Gravité, lorsqu'il a développé le contexte économique dans lequel la Ville intervient au quotidien pour répondre aux attentes des Chalettois. « *...Car ce sont bien les ménages les plus modestes qui subissent de plein fouet l'effet combiné de la crise et de la perte de leur pouvoir d'achat : les jeunes, les femmes seules, les retraités, les ouvriers. C'est dire si à Chalette, commune du Loiret où le revenu des habitants est le plus bas du département, 2012 a apporté son nouveau lot de souffrances. C'est dans ce contexte particulièrement préoccupant que notre ville accroît son rôle en votre di-*

rection... ». Et de poursuivre : « *...En 2013, nous poursuivrons nos interventions sociales en direction des populations les plus démunies et des foyers en difficulté, malheureusement toujours plus nombreux ! Mais nous le faisons de manière à ce que chaque habitant ait les mêmes droits et le même accès aux services publics, quels que soient ses revenus... Ces droits, cette politique de justice sociale, nous la revendiquons pour tous, et à tous les niveaux ; c'est ça la solidarité, ce n'est pas de l'assistanat... »* pour aborder ensuite les principaux investissements de la Ville, à savoir l'école du Bourg, le parvis du collègue Pablo-Picasso, la réfection des routes, la poursuite des grands chantiers sur le Plateau et au Lancy, mais encore l'installation de nouveaux jeux dans chacun des quartiers.

Détermination enfin, lorsqu'il a fustigé

les décisions nationales qui mettent à mal la situation économique et sociale du pays : « *Je m'oppose à toutes les politiques d'austérité. Vous êtes, nous en sommes tous ici les premières victimes. Elles sont injustes socialement et, de plus, inefficaces économiquement. C'est d'un autre monde que nous avons besoin, d'un monde qui repose véritablement sur la démocratie et le partage des richesses, où les dividendes de quelques actionnaires seraient remplacés par des millions d'emplois productifs, un monde qui serait bâti sur les besoins exprimés par l'être humain.* »

À l'issue de cette intervention, la Ville a tenu à honorer les présidents des associations représentant les communautés étrangères qui œuvrent au vivre ensemble, à la promotion de la culture de la paix, dans une république laïque, en leur remettant la Médaille de la Ville. Il s'agit de :

M. Hamza YILDIZ d'A.C.O.T.A.M., M. Manuel TORRES de l'Association des Portugais du Gâtinais, M. Mohamed GADOURI de l'A.F.A.C.S., M. Maher BEN AZZOUZ de l'Association des Tunisiens du Loiret, M. Assane GUEYE d'A.C.D., Mme Justine AKA-KOUADIO d'A.R.I.A.M., M. Mamadou AMADOU de l'association Tabital Pulaagu, Mme Florencia SANCHEZ de l'association Iberia Cultura, et M. Ahmed BELRHALI pour la communauté marocaine.

B.Ballu



Agenda 21 de l'agglomération, Pour un territoire solidaire et durable, Chalette avance des propositions.

Pour les élus de Chalette, la mise en place d'une stratégie de développement durable à l'échelle de l'agglomération montargoise devrait être une démarche centrée sur l'humain. Et le pilier social dans l'Agenda 21 d'agglomération devrait se traduire, entre autres choses, à travers la lutte contre l'exclusion sociale et la création de liens intergénérationnels. En outre, les questions de l'accès aux transports publics, abordables et accessibles aux personnes handicapées, ainsi que celle de l'accès aux soins doivent y trouver des réponses.

C'est tout le sens des différentes propositions des élus communautaires de Chalette. Cette démarche trouve sa justification non seulement dans les demandes réitérées des habitants mais aussi dans les grands principes qui prévalent dans la définition même d'un Agenda 21. Ainsi, en 1992, la déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement affirme que : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* »

Tenter de répondre à cet objectif passe par des mesures très concrètes.

Notamment par le renforcement du lien social et intergénérationnel. Les propositions portées par les élus de Chalette, comme la reconstruction de la Maison de retraite à Chalette et le développement d'une offre de logements adaptée aux générations et aux revenus des ménages, vont dans ce sens.

Concernant l'amélioration des conditions de vie des habitants, les élus chalettois ont particulière-

ment insisté sur l'accès à un logement décent pour tous, sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées et sur le droit à la sécurité et à la tranquillité. Ils ont proposé de réaliser des écoquartiers accessibles à tous.

En outre, ils ont affirmé leur souhait de renforcer les dispositifs de prévention avec la mise en place d'un Police de proximité. Enfin, ils ont insisté sur le nécessaire développement de l'offre culturelle à l'échelle de l'agglomération.



Autre sujet d'importance pour la population : répondre à l'urgence sanitaire par la création d'un centre de santé d'agglomération géré par le Centre hospitalier. Cet objectif de santé publique est justifié par le manque criant de praticiens, mais aussi considéré comme un objectif et un préalable au développement durable.



Sur cette thématique, le cadre de référence des Agendas 21 donne la marche à suivre pour les projets de développement durable. Pour la santé, il indique : « *Indissociable du bien-être, la santé est également un enjeu intégrateur pour les territoires.* » Mener une politique de santé durable sur un territoire passe en premier lieu par la réduction des facteurs qui sont à l'origine d'inégalités sanitaires : inégalités d'accès aux soins, de conditions de vie et de travail. Il faut pour cela mieux connaître les conditions de vie et de travail de tous les habitants, et les besoins relatifs à la santé de chacun, connaissance qui suppose une participation de tous les acteurs.

Enfin, tenir compte des besoins humains dans les objectifs d'un Agenda 21 suppose de placer les gens au cœur de toute démarche et de toute décision. Pour les élus chalettois, cela suppose de renforcer la concertation en direction de la population et des associations et de tenir compte de leur avis. Ainsi, les grands projets d'agglomération devraient faire l'objet d'une large consultation.

Autant de sujets qui méritent d'autres développements. Affaire à suivre...

B. Ballu

Du côté de la radio...

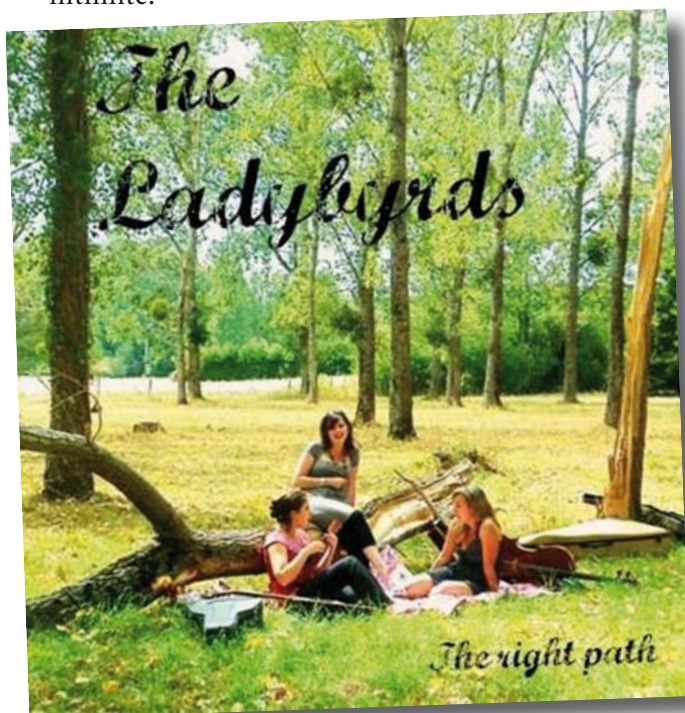
C'est parti pour la 2^{ème} édition du Label Tresp !

Après le succès rencontré l'an passé, Label Tresp, le tremplin musical de Radio Chalette, signe son grand retour avec trois dates de concert à retenir : le 8 février, le 12 avril et le 5 juillet.

On se souvient tous des vainqueurs de l'édition 2012, le groupe de chanson française les « Ni queue ni tête » qui a fait danser et chanter les 300 spectateurs lors de la finale au Hangar en septembre dernier. Douze groupes de la région ont à nouveau été sélectionnés par les membres du jury composé de programmeurs de radio, de festivals et de services culturels. La nouvelle édition 2013 devrait détonner avec divers styles musicaux : du rock, de la pop, du reggae, du hard en passant par la chanson française...

Les quatre groupes de la soirée du vendredi 8 février :

■ **Ladybyrds** est un trio féminin pop folk d'Olivet créé en 2009. Sa formation violoncelle guitare-voix nous emmène dans un univers mélodieux, acoustique, épuré mêlant compositions et reprises en anglais, produisant sur scène un climat d'une grande intimité.



- **Froggy Bastard**, groupe de reggae, funk, rock avec des textes en français plutôt engagés, existe depuis quatre ans et se produit dans des bars et festivals. Quant aux musiciens, ils nous viennent de Briare, Saint-Germain-des-Prés et Lorris.
- Originaire de Boynes, **Bull Run** s'est formé en septembre 2011 et propose un style alliant rock et hard rock. Après un an centré principalement sur la composition et le jeu scénique, le combo a décidé de se lancer sous les lights.
- **Gin and Peanuts** est un groupe de rock dont le batteur nous vient de Lorris et qui prépare un nouvel opus pour le printemps 2013.

Venez nombreux pour encourager et applaudir ces quatre groupes **le vendredi 8 février à partir de 20h30**. L'entrée est libre. Possibilité de se restaurer sur place. A noter que les deux autres concerts Label Tresp sont prévus le 12 avril et le 5 juillet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet <http://www.labeltresp.fr/>.

Déborah Creff

Personnel municipal : deux avancées sociales majeures

Conjuguer le développement d'un service public efficace et utile à la population avec la valorisation du statut du personnel communal, telle est la volonté de la Municipalité.

C'est le sens de l'accord qui vient d'être signé le 17 janvier dernier entre la Municipalité et le syndicat C.G.T. des agents communaux. Finalisé au terme d'une négociation de plusieurs mois, cet accord encadre l'application d'un nouveau régime indemnitaire et la résorption des emplois précaires, cheval de bataille du syndicat depuis plusieurs années.

Pour le Maire, il répond à une demande légitime du personnel municipal dont le salaire est gelé depuis plus de trois ans. Il convient de rappeler que la rémunération des fonctionnaires dépend de la valeur du point d'indice, celle-ci étant décidée par le Gouvernement. Ce gel des salaires se traduit par une baisse du pouvoir d'achat de près de 2 % par an. Ainsi, à partir de juillet 2013 aucun salaire ne sera inférieur à 1200 euros nets mensuels sur la base des 35 heures hebdomadaires.

Cette évolution sera due à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire d'au moins 110 euros bruts mensuels comprenant une part fixe équivalente à 65 % et une part variable de 35 % (celle-ci tiendra compte de la façon de remplir les missions de service public confiées). Dès cette année, ce sont près de 80 agents qui ne perçoivent aucune indemnité autre que la prime annuelle qui sont concernés par cette mesure (essentiellement les personnes ayant les plus bas salaires).

La réduction des emplois précaires

Le Maire a tenu à rappeler les dérives dans la gestion des emplois dans les trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et des collectivités territoriales). Il y a 800 000 emplois précaires dans la fonction publique d'État et plusieurs centaines de milliers dans la fonction publique territoriale. Il est temps d'y mettre un terme et ce choix politique, assumé



L'embellissement de la ville, une action quotidienne du Service espaces verts



Signature de l'accord entre les représentants du syndicat C.G.T. des communaux et de la Municipalité

par la Municipalité, s'est traduit par la création de 18 nouveaux emplois permanents, essentiellement dans les services d'animation et d'entretien, sur les 230 emplois permanents que compte la Ville. Pour le Maire, ces nouveaux postes représentent une véritable avancée personnelle et sociale des personnes concernées mais aussi une reconnaissance de leur travail au service de la Ville et de ses habitants.

Sur le fond, la Municipalité considère que la précarité et la flexibilité du travail sont un choix assumé par le patronat et les différents gouvernements et que l'accord sur la « flexi - sécurité », récemment signé par le M.E.D.E.F. et des organisations syndicales (à l'exception notoire de la C.G.T. et de F.O.), va renforcer cette précarité des salariés dans le secteur privé. De même, dans la fonction publique, les élus regrettent que la tendance à réduire le nombre de fonctionnaires pour assurer des missions de service public, indispensables aux habitants mais aussi à la vie économique du pays, se poursuive dans tous les secteurs, à l'exception de l'Éducation nationale.

Pour les élus, ces décisions représentent un effort important dans le budget de la Ville mais ne remettent pas en cause les services publics mis en place en direction de la population. Pour autant, les élus continuent à agir pour que les collectivités locales retrouvent une autonomie financière qui a été réduite au fil des années. Cela passe par une vraie réforme de la fiscalité locale, plus juste, plus efficace, et par la nécessité pour l'État d'assumer son rôle dans les dotations aux collectivités territoriales afin de faire face au développement du service public local et au besoin de cohésion sociale sur le territoire communal.

B. Ballu

Des agents communaux au service de la population

À Chalette, les agents communaux œuvrent quotidiennement pour faire vivre le service public⁽¹⁾ si convoité par nombre de nos voisins européens. Ces agents sont d'ailleurs réputés pour l'accueil de qualité, l'écoute et le professionnalisme qu'ils dispensent tout au long de l'année auprès des Chalettois.

→ Disponibilité, conscience professionnelle et motivation

De la petite enfance aux personnes âgées en passant par l'aide sociale, la jeunesse, la culture, les écoles, mais également dans les domaines de l'aménagement de la ville, des espaces verts ou de l'entretien des voiries, etc. les agents municipaux assurent leurs missions avec conscience professionnelle et motivation. Partageant les mêmes objectifs, ceux de l'intérêt général, ils agissent tous dans la même direction pour répondre au mieux aux besoins et attentes des Chalettois en fonction des moyens financiers et humains mis à leur disposition. Quelques exemples : par temps de neige, une équipe d'astreinte travaille jour et nuit pour permettre à tout un chacun de circuler au mieux. De même, le week-end et le soir, un élu et un agent d'astreinte peuvent être contactés en cas de gros problème. Cette disponibilité quasi permanente se retrouve également dans bien d'autres services de la Ville, que ce soit dans les restaurants scolaires, l'accueil en mairie, dans les écoles, dans les centres de loisirs, mais aussi dans l'organisation de la fête de la Ville, etc.

Faire vivre au quotidien des services publics qui apportent des réponses concrètes aux besoins des habitants, voilà le premier des objectifs de tous les agents communaux. Et, grâce à une politique tarifaire très sociale où de nombreux services publics sont gratuits ou très accessibles, la Ville accompagne chaque jour des milliers de familles, de jeunes et de retraités en leur permettant de bénéficier de véritables droits.



Le conte «petits lecteurs», un rendez-vous de la Médiathèque

→ 230 agents pour un service public de qualité



Chaque jour, près de 1100 repas sont préparés à la cuisine centrale

Pour assurer l'ensemble des services rendus à la population que sont les services administratifs, les activités périscolaires, l'entretien des écoles, la restauration scolaire, les centres de loisirs, l'accès à la culture avec la programmation du Hangar, les équipements sportifs, les aides et la solidarité auprès des personnes âgées, les loisirs pour la jeunesse, le soutien aux associations, les actions sociales, la médiathèque, la ludothèque, la crèche, l'entretien des voiries et des espaces verts..., ce sont 230 agents permanents qui gèrent l'ensemble des activités et services proposés par la Ville, ce qui représentait dans le budget municipal de 2012 la somme de 9 224 557 euros.

Brigitte Taleb

⁽¹⁾ Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Un service public toujours à préserver

L'Accord Général sur le Commerce des Services (A.G.C.S.), ratifié par les États en 2005, représente une véritable menace pour les services publics locaux.

Ce texte prévoit la libéralisation de tous les services publics dans le cadre de l'économie libérale dès lors qu'ils reposent sur une base commerciale ou peuvent entrer en concurrence avec un fournisseur privé. Puisque l'utilisateur paie les services de transport ou de cantine, puisque les universités ou les hôpitaux publics peuvent être en concurrence avec des établissements privés, ces services sont « libéralisables ».

L'A.G.C.S. fait donc entrer dans son champ d'application tous les services publics, nationaux ou locaux, à l'exception « des services fournis dans le cadre du pouvoir gouvernemental ». Ainsi, ne seraient pas concernées les fonctions régaliennes de l'État (justice, police, défense) mais tout le reste serait privatisable (éducation, santé, logement social, services de l'eau, droits de propriété intellectuelle, recherche, transports, postes, bibliothèques, musées, etc.). Aucune règle particulière n'est prévue pour les services publics locaux, ni pour les mutuelles, les coopératives ou les associations, et l'A.G.C.S. stipule que ces engagements s'appliqueront à tous, mettant ainsi devant le fait accompli toutes les collectivités territoriales.

L'A.G.C.S. menace donc tout ce qui vient gêner la libre concurrence, tout ce qui est un obstacle au commerce. Cette menace, qui couve depuis 2005, est fortement dénoncée par de nombreuses organisations syndicales et associatives. La plupart des partis politiques de gauche ont demandé l'abrogation de cette direc-

tive dans le cadre d'une renégociation des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce.

« L'égalité d'accès et de traitement fait des services publics un instrument irremplaçable de lutte contre la précarisation et la diffusion des inégalités qui menacent de plus en plus le vivre ensemble ».

Cette belle définition de la Fonction publique par la Ligue des Droits de l'Homme mérite bien la mobilisation de tous.

B. Ballu



Les services techniques, toujours mobilisés pour faire face aux rigueurs hivernales



De nombreux animateurs ou éducateurs interviennent toute l'année dans le cadre des ateliers périscolaires

> Réduire l'emploi précaire : les postes créés

À l'issue du diagnostic et des propositions élaborés par le groupe de travail, le Conseil municipal du 17 décembre 2012 a décidé de créer 18 postes :

- 8 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 21 heures
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 15 heures
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 33 heures 25
- 7 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Les recrutements sur ces postes ont été réalisés en interne auprès du personnel précaire (vacataire et contractuel). Les agents recrutés à l'issue de cette procédure seront nommés dès cette année.

Arts et culture

« Œdipe sur la route »

Par le Tivolio Théâtre

en résidence de création au Hangar



Répétition des jeunes collégiens

Du 7 au 11 janvier s'est déroulée au Hangar la première phase de la future création de « *Œdipe sur la route* » que Tivolio Théâtre prépare en résidence⁽¹⁾ ces trois prochaines années. Mais au fait, qu'est-ce que ce projet de spectacle « *Œdipe sur la route* » ? Afin de répondre à cette interrogation, nous avons rencontré Serge Catanese, l'animateur de cette expérience originale.

Bien connu dans l'agglomération depuis plus de vingt ans maintenant, Serge Catanese est, entre autres, le metteur en scène de « *Cités Kennedy, d'hier à demain* », spectacle qui a remporté un vif succès l'an dernier. Forte de cette expérience enrichissante, la Ville de Châlette lui a proposé cet accueil en résidence au Hangar. Serge Catanese souhaite relever un défi : adapter pour le théâtre l'œuvre littéraire d'Henry Bauchau, « *Œdipe sur la Route* », un roman qui relate l'errance du roi Oedipe aveugle déchu et exilé sur une route « qui va nulle part »... « mais qui l'appelle et le conduira avec le soutien de la courageuse Antigone vers la sérénité et la clairvoyance. C'est un voyage initiatique où le chant, la danse et la musique permettent le dépassement de soi. Cette relecture d'un mythe fondateur trouve ici une nouvelle façon de nous parler du destin et de la force des passions ».

L'objectif de ce premier rendez-vous était de présenter l'origine de ce texte, les personnages qui l'habitent et l'interprétation singulière qu'en fait l'auteur, Henry Bauchau. Pour ce faire, Serge Catanese a reçu tout au long de la semaine des groupes d'élèves de collèges et de lycées et leur professeurs, des adultes

aussi, d'origines, de catégories sociales, d'âges différents, pour leur faire vivre des expériences de jeu dans l'espace du théâtre « vidé » de ses appareils (rideaux, scène, gradin), et pour « convoquer » avant tout dans cet espace vide la parole et l'échange. « *Chalette est un terreau formidable où coexistent des personnes d'origine et de culture très diverses et qui aujourd'hui comme hier portent un*



Serge Catanese, metteur en scène de la compagnie Tivolio Théâtre

regard émouvant sur leur parcours de vie. De parfaits « complices » pour cette création que je souhaite mettre en scène » précise Serge Catanese.

Lors des premières séances, les élèves ont dû par exemple se prêter à plusieurs exercices, notamment celui de se glisser dans « la peau d'un aveugle » comme l'est précisément Œdipe, en expérimentant le fait de se déplacer ou converser sans voir, dans la pénombre ; une première fois les yeux ouverts, une deuxième fois les yeux fermés. Un exercice

intéressant mais pas si évident et que les jeunes gens ont pris plaisir à réaliser plus ou moins scrupuleusement. Cette première phase qui vient de se dérouler était une invitation à réfléchir sur Antigone, Sophocle et Œdipe ; elle permettra d'aller progressivement vers l'éclairage contemporain des mythes fondateurs que propose Henry Bauchau. Ici, les dieux deviennent la psyché, l'inconscient.

Pour le metteur en scène, « il faut valoriser fortement l'aspect pédagogique du projet, notamment en direction des jeunes et des ados. Car à travers cet univers et ce texte, outre le fait qu'ils permettent de découvrir et d'apporter un éclairage différent sur la tragédie antique, on voit comment utiliser le théâtre pour raconter, et comment peut se concevoir l'adaptation d'un texte vers le théâtre. Dans l'œuvre de Bauchau, Œdipe marche sans but, il se révèle par la marche, à travers son expérience de jeu. Chaque élève acteur fait exister sa propre parole, peut s'exprimer sur ce qu'il vit, ressent, découvre. C'est en quelque sorte, à l'image d'*Œdipe sur la route*, une exploration intime et singulière de soi, que l'on peut partager ».

La deuxième phase de cette création se déroulera du 3 au 7 juin prochains. Si vous avez envie de participer à cette aventure, qui que vous soyez, quel que soit votre âge, n'hésitez pas... Il suffit de contacter le Service culturel au 02.38.93.17.96 – ou culturel@ville-châlette.fr

B. Taleb

(1) Qu'est-ce qu'une résidence ?

La résidence théâtrale est un accueil d'artistes dans un lieu où sont mis à leur disposition les moyens et les outils qui leur permettent de mener à bien un travail de création artistique. Les caractéristiques de base reposent sur les notions de partage, d'échange, de complicité. L'idée est aussi de créer un

rapport plus simple entre les habitants et le spectacle vivant, d'instaurer une réflexion commune.

« Être en résidence, c'est prendre le temps, s'investir sur un territoire avec des gens, se poser et réfléchir à la construction et au suivi du projet de la compagnie ».

« Le théâtre est un lieu de passage entre plusieurs mondes, d'autant plus riche et étonnant lorsqu'il permet des rencontres hors du temps et de nos habitudes. Il devient merveilleux lorsque nous y trouvons sur la scène et/ou dans la salle cette chose que seul nous n'aurions jamais pensé chercher... »

Sports et loisirs

Une multitude d'activités avec les centres de loisirs

Les centres de loisirs de Chalette, Cosson et Aragon, seront ouverts durant les vacances d'hiver du lundi 18 février au vendredi 1^{er} mars.

Durant cette période, il sera proposé une pléiade d'activités aux enfants qui les fréquenteront.

Concernant le centre Aragon, les

6-11 ans pourront découvrir la préhistoire à travers « la famille Pierrafeu », s'initier à la danse et aux percussions africaines, ou encore jouer les petits reporters en réalisant des micros-trottoirs, des reportages vidéo, des interviews des services de la Ville de Chalette. Pour conclure, un grand jeu



de fin de centre est prévu le vendredi 1^{er} mars.

Les plus petits, 3-6 ans, seront accueillis au centre Cosson. Pour les enfants de 3 ans, ce sera carnaval. Pour ceux de 4 ans, les activités tourneront autour de la rénovation du centre sur le thème de « l'espace » et, pour ceux de 5 ans, le thème sera celui de « la plage ».

P. Avezard



Où et quand s'inscrire.

- Inscription jusqu'au 8 février.
- Lieu : au Service enfance / scolaire en mairie - tél. : 02.38.89.59.00.
- Jours et horaires d'inscription : du lundi au vendredi de 13h 30 à 17h 30 - le samedi de 8h 30 à 12h 30.
- Un service de car desservira l'ensemble des quartiers de la ville (se renseigner au Service enfance / scolaire en mairie pour connaître les arrêts et les horaires).

Finale des interclubs piscines de nage avec palmes

Le dimanche 10 février, dans l'après-midi, les Palmeurs du Gâtinais vont accueillir la finale des interclubs piscines de nage avec palmes à la piscine Auguste-Delaune de Chalette. Une dizaine de clubs venant de toute la Région Centre seront présents, soit près de 80 compétiteurs, garçons et filles, âgés de huit ans et plus. Il s'agira là de l'épilogue d'une compétition en-

tamée le 25 novembre à Chambray et poursuivie le 27 janvier du côté de Saint-Avertin. La compétition qui comptera cinq épreuves (voir encadré) débutera vers 14 h pour prendre fin à 18 h. C'est la huitième fois que le club reçoit cette compétition, que ce soit via une manche ou une finale comme ce sera le cas le 10 février. Après cette finale des interclubs piscines, les Palmeurs du

Gâtinais recevront une autre compétition ; il s'agira du championnat régional longue distance, le 28 avril prochain. Pour celles et ceux qui souhaiteraient découvrir ou s'initier à la nage avec palmes, les Palmeurs du Gâtinais s'entraînent chaque samedi soir de 18 h 30 à 21 h 30 à la piscine de Chalette. Et ils proposeront une journée découverte en juin prochain.



Au programme de la rencontre :

- 25 mètres en apnée
- 50 mètres en apnée
- 100 mètres en surface
- 800 mètres en surface (pour les catégories cadets et seniors)
- relais 4 x 200 mètres en surface

➔ Le Groupe des élus communistes :

Accord sur l'emploi : un vrai recul social !

L'accord signé il y a quelques jours par le patronat et les seuls syndicats CFDT, CGC et CFTC aggravera une nouvelle fois la situation de tous les salariés du secteur privé. A Chalette, ses conséquences seront dramatiques pour tous les habitants, alors que le secteur industriel et celui des PME-PMI est toujours secoué par la crise financière et celle de l'automobile, et que le nombre de chômeurs explose.

Aucun véritable droit nouveau ne sera accordé aux salariés et à leurs représentants. Les quelques concessions de cet accord (complémentaire santé, taxation des contrats courts, encadrement des temps partiels) sont bien loin de compenser son extraordinaire recul : la mise à mal du Code du travail et de l'encadrement national des procédures de

licenciement. Ne nous y trompons pas, il généralise les accords d'entreprises dans le seul but de faciliter les licenciements ! Le nouveau « modèle économique et social » que cet accord veut imposer, c'est la revanche du MEDEF : le règne du gré à gré, la destruction des garanties collectives, l'illusion que le salarié est à égalité face à son patron. C'est le libéralisme et sa loi de la jungle qui feront alors foi. C'est ce que les Français ont rejeté en mai 2012 ! Nous, élus communistes et républicains de Chalette, appelons solennellement le Gouvernement à assumer les engagements qu'il a pris devant le peuple français et demandons que la future loi sur le travail ne transpose pas cet accord mais, au contraire, construise réellement la sécurité de l'emploi des salariés !

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Le mariage pour tous, c'est l'égalité des droits

En France, depuis 220 ans, le mariage est un statut civil pour le couple. Il s'agit d'ouvrir ce statut qui permet une véritable solidarité entre les époux aux couples homosexuels. Le projet de loi soulève la question de la filiation : il n'enlève rien à personne, son objectif principal est de garantir à tous les enfants de France la même protection. Aujourd'hui, de nombreux enfants grandissent dans des familles homoparentales. L'égalité des droits pour les couples homosexuels permettra aussi de faire progresser le droit pour toutes les familles en traitant les questions essentielles du statut de « beau-parent » et de l'accès aux origines.

En créant le statut de « parent social », la loi facilitera la délégation d'autorité paren-

tales pour les actes de la vie quotidienne, mais aussi reconnaîtra les liens affectifs et éducatifs entre l'enfant et son parent social en cas de décès ou de séparation.

Actuellement, seuls les couples mariés et les célibataires peuvent demander un agrément en vue d'adopter un enfant. Ouvrir le mariage permettra aux couples homosexuels de pouvoir le demander. L'adoption est prononcée par un juge. Cette disposition protégeant l'enfant ne changera pas.

Dans notre société, les familles sont des cellules de solidarité importantes. Face à la crise il est utile et urgent de reconnaître les différentes formes de familles existantes, de leur permettre de vivre dans une sérénité juridique porteuse d'avenir.

État civil :

Naissances :

LY Maïmouna
MORO Yonis
MATUWANA KITU Brenda
LABONNE Kylian
IGIT Ceylin
PRIANT Cassy
HOSTE Alexandre
MERCIER Eline
YURDAKUL Sinem
GUERCHI Yamin
DION Mickail
WAGNER Lina
MEZIANE Nour
DERTLIOGLU Omer
DEKKICHE Myriam
TOUANE-KARMAN Sinai-Abdoulaye
LALMI Tilina
PETEK Mustafa
YILMAZ Aysima
LACAES Louis
CAZOTTES Emilie
ALIANMANE MVOUNA Mourad
EL MOUDNI Hiba
GASMI Iyed
LANDU Junior
FRIAA Elyess
SPANU Gabriel

Mariages :

DILER Tayfun et HANCER Ajda
AYGÜN İlhami et ALTIN Özlem
MAZOUZ Hichem et BEN HABSSA Hafida

Décès :

CHARDONNEREAU André
BENOIST ép. FOURRÉ Lucette
DÉZORET Louis
LELU Vve BILLE Antoinette
SELIG ép. HUISZOWSKI Carmen
PORTAL Gérard
HENRY Emile
DUFOUR Vve ARS Lucienne

Quand la ville s'illumine...

Le résultat du concours des décorations de Noël de Chalette a été dévoilé samedi 12 janvier.

Avec son marché de Noël reconnu dans l'agglomération et au-delà, la ville de Chalette se distingue également en fin d'année par ses décorations et illuminations réalisées par les Services techniques. Cette année, 29 particuliers et 12 commerçants étaient inscrits à l'événement. La grande nouveauté était la mise en place du concours « décorations de jour » afin de favoriser l'utilisation de matériaux naturels et d'objets décoratifs ne faisant pas appel à des moyens électriques pour mieux répondre aux principes du développement durable et d'économie d'énergie.

■ Gagnants du concours des particuliers :

- > Catégorie « illuminations » : Beatriz SERRA (1^{ère} place), Alain CAILLAUD (2^{ème} place), José PUGA (3^{ème} place) ;
- > Catégorie « décorations de jour » : Jocelyne BRUNEAU (1^{ère} place), Chantal DE JESUS (2^{ème} place), Pascale MARCEAU (3^{ème} place).

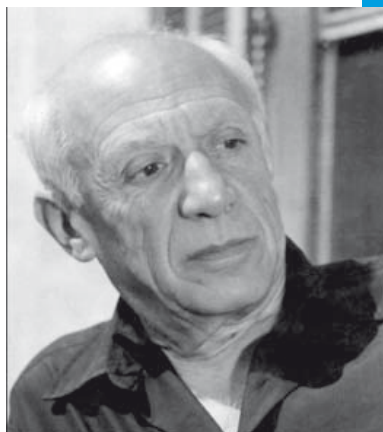
■ Gagnants du concours des commerçants :

- > Catégorie « illuminations » : Restaurant - café portugais « Chez Couto » à Vésines (1^{ère} place), Librairie de la Pontonnerie (2^{ème} place), Librairie du Lancy (3^{ème} place) ;
- > Catégorie « décorations de jour » : Pharmacie du Bourg (1^{ère} place), Ambiance et Décor dans le Bourg (2^{ème} place), Pharmacie du Lancy (3^{ème} place).

Les lauréats
du concours
d'illumination



Déborah Creff



Pablo-Picasso

Pablo Ruiz Picasso

Naît à Málaga (Andalousie) en Espagne, le 25 octobre 1881. Meurt le 8 avril 1973 à Mougins, France.

Œuvres les plus connues :

- *Guernica* (exposée dans le pavillon espagnol de l'Exposition Internationale à Paris en 1937)
- *Les demoiselles d'Avignon*
- *Le vieux guitariste aveugle*
- *Dora Maar au chat*

Pablo Picasso

Un génie du XX^{ème} siècle

À Chalette, comme dans de nombreuses communes françaises, un établissement public porte son nom. Une façon de rendre hommage quotidiennement à cet artiste. Mais 2013 sera une année spéciale grâce à la réouverture du Musée national Picasso à Paris et à de multiples manifestations célébrant les quarante ans de sa disparition. L'occasion pour nous de feuilleter quelques pages de sa vie.

Chanté par les uns (Jean Ferrat : *Picasso Colombe*), mis en poèmes par d'autres (Paul Éluard), ce peintre, dessinateur et sculpteur est l'un des plus grands artistes du XX^{ème} siècle. Grand amateur de femmes, celles-ci inspireront grandement ses œuvres et, comme dans la mythologie grecque où les muses sont au nombre de neuf, Picasso aura neuf liaisons féminines connues. Faut-il y voir là un lien de cause à effet de son génie ?

Dès l'âge de huit ans, Pablo dessine avec son père, professeur de dessin. Il étudie ensuite à l'École des Beaux-Arts de Barcelone avant de poursuivre à l'Académie Royale San Fernando de Madrid. En 1901, il prend le patronyme de sa mère, *Picasso*, pour signer ses œuvres et en 1904, il s'installe définitivement en France. Il emménage dans le célèbre atelier de Montmartre, le *Bateau-lavoir*, où il rencontre Max Jacob, Guillaume Apollinaire, Henri Matisse ou encore Georges Braque avec lequel il invente le cubisme. Ce mouvement qui développe une nouvelle façon de peindre engendre une polémique.

Guernica, un instrument de guerre contre l'ennemi

À partir de 1925, Picasso prend un tournant radical en se rapprochant du surréalisme (*Baigneuse jouant au ballon - 1932*). Par la suite, ses tableaux annoncent la montée des tensions et des cruautés (*Corridas et minotaures*) et surtout de la guerre en Europe. Sur ce sujet, son œuvre la plus emblématique reste *Guernica*, peinte à la suite du bombardement du 26 avril 1937 pendant la guerre civile espagnole. Cette fresque symbolise toute l'horreur de la guerre et la colère ressentie par l'artiste à la mort de nombreuses victimes innocentes, causée par le bombardement des avions nazis demandé par Franco. Au sujet de ce tableau il dira : « *Cette peinture n'est pas faite pour décorer les appartements, c'est un instrument de guerre, offensif et défensif contre l'ennemi* ».



Après la Seconde Guerre mondiale, ses tableaux deviennent plus optimistes, plus gais, montrant, comme l'indique le titre d'un tableau de 1946, *la Joie de vivre* qu'il ressent alors. Le 5 octobre 1944, Picasso rejoint le Parti communiste français et publie un article dans le journal *l'Humanité* intitulé « *Pourquoi j'ai adhéré au parti communiste* ». Il y explique les raisons de son engagement qui datent de la période de la Guerre d'Espagne, renforcées par la lutte des résistants communistes français durant la guerre qui vient de s'achever. Il ajoute que lutter avec ses peintures « révolutionnaires » ne lui suffit plus.

Picasso Libre, Picasso Pacifiste, Picasso Colombe

Pour autant, s'il se sent proche des idéaux de ce parti, il n'en sera jamais un membre actif, gardant sa totale liberté d'expression. Picasso sera même en butte à de nombreux conflits avec le PCF, notamment au sujet d'un portrait de Joseph Staline en 1953. Il prend position principalement à travers ses tableaux, dénonçant notamment la Guerre de Corée en 1951 et prônant la *Paix* contre la *Guerre*. Très opposé à la guerre, Picasso peint la célèbre *Colombe de la paix* (1949) lors de son adhésion au Conseil Mondial de la Paix. Il reçoit à ce titre le Prix International de la Paix en 1955. L'attrait pour les colombes chez le peintre remonte à son enfance, où son père utilisait des pigeons comme modèles ; Picasso les emportait avec lui à l'école. Aujourd'hui encore, sa *Colombe de la Paix* est souvent utilisée pour illustrer les manifestations pacifistes ou dans les écoles pour sa simplicité à la dessiner.

B. Taleb

À l'affiche



Mercredi 13 février
à 15h



« Un nuage sur la terre » L'atelier du vent



Jeune public
de 3 à 6 ans
Durée : 45 min
Genre :
Théâtre sensoriel
Tarif unique : 4€

Tout est magnifique dans ce spectacle, véritable petit bijou d'invention, de poésie, d'originalité et de sensualité. Quand la comédienne nuage apparaît, superbe et douce, elle communique avec nous dans une langue des signes que nous traduit notre nuageologue. Elle nous conte ainsi son voyage à travers le monde avant de s'en retourner dans le ciel. C'est un hommage à la nature et au regard nu que nous offre sa rencontre. Grandir à ces tous premiers âges de la vie, à l'éternelle découverte du monde.



Vendredi 15 février
à 20h*



« Orchestre Symphonique Région Centre – Tours »



Tout public
à partir de 6 ans
Durée : 1h40
Genre : musique classique

Au Programme :
Franz Schubert :
Symphonie N°5 (28 min)
Camille Saint-Saëns :
Concerto pour violoncelle N°1 en la mineur (34 min)
Ludwig van Beethoven :
Symphonie N°4 (35 min)

Tarifs spectacle
plein : 8 € / réduit : 4 €

Renseignements :
Tél. 02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr



Horaires spécial spectacle en famille

Site internet :
www.ville-chalette.fr

Billetterie :
Vente et réservation au Service culturel et à la Médiathèque. Sur place, une heure avant le début du spectacle.

Brèves

Comités de quartier :

► Château-Blanc-Kennedy :

- Réunion **mardi 5 février** à 18 h - Salle du Château-Blanc.
- Après-midi surprise **dimanche 24 février** à 15 h - Maison de quartier de la Pontonnerie. Renseignements au 02 38 98 87 92.

► Lancy : Repas de quartier **dimanche 10 février** à 12 h au restaurant scolaire du Lancy. Inscription auprès d'Aurélia au 02 38 98 87 92.

Travaux d'agrandissement de la crèche :

En raison des travaux d'agrandissement de la crèche Danielle-Casanova, le parking et le trottoir de celle-ci sont strictement réservés aux parents des enfants en accueil. Aussi, et ce jusqu'en septembre, il est formellement interdit de se garer à cet endroit. Dans le cas contraire, les ouvriers ne seront pas responsables des dégâts qui pourraient être occasionnés sur les véhicules...

Conseil municipal :

Prochaine séance publique **lundi 18 février** à 20 h 30 – Salle du Conseil municipal – 1^{er} étage de l'hôtel de ville.

Avocat conseil :

Prochaine permanence **le mercredi 27 février**, sur rendez-vous au 02 38 89 59 03 ou 59 04.

Conciliateur :

Prochaine permanence **mardi 5 mars**, sur rendez-vous au 02 38 89 59 03 ou 59 04.

Écrivain public :

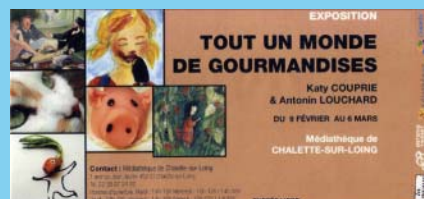
Permanence tous **les lundis de 14 h à 17 h** – Salle du Château-Blanc (8, rue de la Pontonnerie) – ou sur rendez-vous au 02 38 97 19 34.

Musée d'École Fernand-Boutet :

Samedi 9 février à 15 h – animation : leçon de choses – Entrée gratuite.

Médiathèque :

• **Du 12 février au 9 mars** – Exposition : Tout un monde de gourmandises



• **Samedi 9 février** de 10 h 30 à 11 h 30 : Animation bébés lecteurs

• **Tous les samedis** à 16 h : ateliers informatiques, formations gratuites en groupe - Durée 1 h 30 – Carte Agorame indispensable. Contacter Pierre à l'É.P.N. pour s'inscrire 02 38 07 24 92 – Courriel : epn.chalette@gmail.com

Ludothèque :

• **Vendredi 15 février** – Soirée jeux de 19 h à minuit

• **Du 25 au 28 février** : Semaine du jeu – Salle Polyvalente de l'école Pierre-Perret

A.O.C.C. (Amis des animaux) :

Dimanche 17 février à partir de 9 h Exposition d'oiseaux – Maison de quartier de la Pontonnerie.